



Rapport d'actualité
Commission exécutive confédérale
19 mai 2020

Mes chers camarades,

Il s'agit donc de notre troisième réunion de Commission exécutive en téléconférence. Incontestablement nous n'y avons pas perdu en efficacité, les deux dernières ayant produit des débats et des conclusions dont nous ne pouvons et ne pourrions que nous féliciter.

J'ai lu, cependant, de pédopsychiatres que le port du masque de la part d'adultes en relation avec des enfants en bas âges, notamment en crèche en ce moment, pouvait provoquer des troubles relationnels, voire des retards dans le langage faute de lire les expressions du visage.

Nous avons passé l'âge d'être en crèche ! Mais, prenons garde à ce que la discussion à distance, sans visage, n'émousse pas la fraternité qui nous est si chère !

Vivement que l'on puisse en toute sécurité se revoir toutes et tous.

Nous ne sommes plus en période de confinement, mais, depuis le 11 mai, et en réalité plus avant, vous l'avez sans doute constaté, dans une phase de reprise progressive d'activité.

Nous avons eu à le dire, en réponse aux questions des journalistes notamment – notre action syndicale a, en réalité, peu changé quant à son objet. Face à la crise sanitaire et au risque épidémique, nous avons donné la priorité à la santé des travailleurs.

La santé au travail

On ne peut accepter de risquer sa santé, sa vie, au travail – ce n'était pas le sens du slogan des Canuts, mais « *Vivre en travaillant...* » peut aussi se traduire en « *ne pas mourir au travail au profit de l'économie* » ! Nous en avons fait le slogan – notre affiche – pour ce 1^{er} mai 2020 : « *la santé au travail doit être considérée comme un droit fondamental* », rappelant au passage que la reconnaissance de maladies professionnelles était constitutive de l'OIT et que la première convention internationale du travail portant sur la santé au travail, en 1925, avait classé à ce titre la fièvre charbonneuse, une infection de type zoonose, transmissible de l'animal à l'homme, à l'image du Covid19.

1^{er} mai

A propos du 1^{er} mai, on doit aussi se féliciter que, malgré la situation de confinement – qui est une restriction massive sur la liberté de circuler, et par voie de conséquence de manifester – nous avons su nous faire entendre, peut-être plus même que lors de 1^{er} mai sans enjeux particuliers.

J'ai, tout de même, à cette occasion, rappelé au bon souvenir des uns et des autres, l'enjeu des retraites, en faisant remarquer que, sans la crise sanitaire, ce 1^{er} mai aurait sans doute eu un caractère unitaire des syndicats opposés au système universel par points.

Il semble que la mise à l'écart définitive, au moins pour ce quinquennat, fasse son chemin, si j'en crois les propos rapportés du délégué général du parti de la majorité. Si tel est effectivement le cas, nous ne devons pas oublier que ce n'est pas la crise sanitaire qui est venue à bout de ce projet funeste pour les retraites, mais bien la mobilisation qui a empêché le gouvernement de tenir son agenda qui prévoyait son adoption à l'été



2019 – et nous ne pourrions qu’être fiers, alors, de la place, de l’initiative et de l’engagement de la confédération dans ce combat. Mais ne baissions pas la garde !

Développement et adhésions

Ce 1er mai en conclusion d’un petit discours sous forme de vidéo publique, j’ai invité les salariés à nous rejoindre. Beaucoup nous ont dit avoir été sollicités, parfois avoir enregistré des adhésions ou même créé des syndicats. C’est majeur. D’autant plus que je dois vous le dire, nous enregistrons des retards importants de rentrées de cotisations. Il nous faut y être plus qu’attentifs, car cela entraîne l’obligation d’anticiper sur les moyens de l’organisation.

Déconfinement

Le 28 avril, le 1^{er} ministre présentait son plan de déconfinement. Notre réaction a souligné que si le terme de progressivité était un des maîtres mots, à l’évidence le discours marquait la volonté d’une accélération sur le plan économique, dans le sens de l’annonce du 11 mai par le Président de la République et des pressions montantes des employeurs. Nous avons alerté sur le risque que cela ne se traduise par de la **précipitation** qui conduirait à mettre en balance la santé avec l’impératif économique.

Concernant les dispositions annoncées pour le **dépistage**, nous avons suivi avec attention les débats avec la FEC et sa section des organismes sociaux. Nous avons fait parvenir ses analyses aux camarades siégeant au sein des conseils. Nous avons mis en garde contre les risques en matière de protection des données personnelles, a fortiori en matière de santé protégées par le secret médical.

La Confédération a d’ailleurs été la première à réagir lors de la présentation du plan de déconfinement par le Premier Ministre, contre le risque de stigmatisation et de discrimination des salariés. Il a d’ailleurs reculé quant à l’aspect répressif imaginé initialement. Soulignant le rôle essentiel de la Sécurité sociale face à la crise sanitaire, nous avons appelé à ce que les dispositions mises en œuvre ne conduisent pas à affecter ni ses moyens et ni le statut des salariés.

Quand le **dialogue social** était mis en avant par les uns et les autres, parfois et trop souvent comme caution, nous n’avons eu de cesse de rappeler que celui-ci avait été mis à mal par les ordonnances travail, le refus, ensuite, de proroger les mandats des IRP quand les CSE n’ont pu être mis en place. Et quant à gouverner par décret, nous en avons appelé à une décision, que nous aurions alors pu saluer : celle de remettre en place les CHSCT assortie d’une obligation de consultation systématique dans le contexte de la crise sanitaire.

Mais force est de constater que si le dialogue social est invoqué, le gouvernement en fait trop souvent peu de cas : nous avons protesté contre le raccourcissement des délais de consultation, et, toutes les organisations syndicales allant en ce sens, le gouvernement a dû concéder que cela ne s’appliquerait pas au PSE ; comme nous avons protesté ces jours derniers contre l’initiative de légiférer, sans même prendre la peine d’une consultation préalable, sur le budget des CSE ; comme nous avons protesté contre l’incitation charitable de proposer le don de congés des salariés au profit des agents de l’hôpital quand on sait que le bilan des heures sup sur les CET de ces agents représente au bas mots 30 000 postes manquants !

Cela ne s’est pas manifesté dans la rue, mais il a fallu bagarrer ferme contre les injonctions au « **travailler plus** » au prétexte de relancer l’économie. Nous sommes tout de même, jusqu’à maintenant, venu à bout des velléités de la Ministre du travail de permettre de déroger aux 48 heures hebdomadaires. Nous n’avons pas manqué d’ailleurs d’en souligner le contre symbole à l’occasion du 1^{er} mai. Elle était, en effet, revenue à la charge, lors d’une réunion le 21 avril, en nous annonçant son intention de prendre un décret en application de l’ordonnance à ce sujet, sur le secteur médico-social. Et elle confirmait aussitôt sa volonté devant les



parlementaires de l'assemblée nationale le 24 avril. La levée de bouclier syndical, unanime il faut le dire, l'a contrainte à renoncer.

L'**ordonnance** est cependant toujours là, sa validité courant au-delà même de l'état d'urgence sanitaire, jusqu'au 31 décembre. Notre position est claire, nous l'avons réaffirmée publiquement : nous exigeons son abandon !

Etat d'urgence sanitaire

J'en viens à la question de l'état d'urgence sanitaire. La possibilité, pour le premier ministre, de décréter l'état d'urgence sanitaire a été introduite dans le code de la santé par la loi du 23 mars 2020. Il porte essentiellement sur les mesures de restriction de circulation, de rassemblement, de fermeture d'établissements, de réquisitions de biens, services et personnes, de contrôle des prix... Il prévoit aussi les domaines dans lesquels, dans les conditions de l'article 38 de la constitution, le gouvernement peut légiférer par ordonnance notamment en matière de droit du travail (nous vous avons systématiquement détaillé le contenu et les conséquences des diverses ordonnances ainsi prises et je viens d'évoquer celles concernant le temps de travail et les modalités de consultations des instances représentatives du personnel).

Initialement prévu jusqu'au 24 mai, le gouvernement a présenté une loi, qui a été votée le 9 mai, pour le prolonger jusqu'au 10 juillet.

Nous vous avons fait passer une circulaire, et avons communiqué en ce sens, reprenant les critiques formulées par la CNCDH (Commission nationale consultative des droits de l'homme) quant au bien-fondé d'un régime d'exception que ne justifie pas l'urgence de la situation sanitaire. Les conditions de la sortie du confinement ne manquent pas d'interroger un peu plus à cet égard. Comment comprendre que les rassemblements publics de plus de dix personnes soient interdits, quand on réouvre les écoles avec la possibilité de réunir dans une classe 15 enfants avec leurs enseignants, ou encore quand, à l'évidence, même si pour les premiers jours l'affluence est restée contenue, plusieurs milliers de salariés se retrouvent dans les transports en commun dans des conditions rendant difficile le respect des gestes barrières ?

Quant à la possibilité de légiférer par ordonnances, nous avons en mémoire le mauvais souvenir des ordonnances travail, qui ont effacé le meilleur souvenir de l'ordonnance de 1945 organisant la sécurité sociale, ou encore de celle de 1982 établissant la retraite à 60 ans.

Et, on vient d'en parler, le gouvernement tend de plus en plus à s'affranchir même de toute information – consultation préalable avant de décider sur les questions sociales.

Nous l'avons laissé entendre, publiquement à plusieurs reprises ces derniers temps : le moment est sans doute venu pour FO de contester le régime d'exception au prétexte de l'urgence sanitaire.

S'il y a urgence, encore une fois, elle est celle de la mise en œuvre des moyens de production, de distribution et de prise en charge systématique des EPI (équipements individuels de protection), en réquisitionnant autant que de besoin ces moyens, à la déclaration de l'état de catastrophe sanitaire par analogie à l'état de catastrophe naturelle, à la reconnaissance du COVID-19 comme maladie professionnelle, à la suspension des procédures de licenciements et à leur contrôle strict, à l'arrêt de la distribution des dividendes...

Education nationale

Avec les transports, la question sensible de la reprise à compter du 11 mai était celle de l'école et des crèches collectives. Nous l'avons souligné, et nous avons interpellé le premier ministre qui réunissait les syndicats et organisations patronales le 30 avril : comment comprendre, autrement que pour des raisons économiques, le choix de réouvrir en premier lieu les écoles maternelles et élémentaires, quand le bon sens aurait plutôt été



celui des classes des plus âgés, plus en capacité de comprendre et respecter les gestes barrières ? Nous n'avons pas eu de réponse.

Pactes et chartes... versus Négociation collective

Mes chers camarades, nous avons débattu lors de notre dernière CE de la question des chartes ou pactes portés en particulier la CFDT. Nous avons rendu compte rapidement, peut-être trop sommairement, dans une circulaire de la « *déclaration commune pour le maintien ou la reprise des activités économiques dans des conditions sanitaires optimales* ». Il faut que vous sachiez, nous vous en avons rendu compte régulièrement, que lors des réunions avec le ministère du travail, Laurent Berger, pour la CFDT, revenait systématiquement avec cette incantation à la signature d'une telle déclaration, que s'empressait d'appeler de ses vœux la Ministre du Travail.

Vous devez savoir que j'étais le seul à réagir, insistant sur la distinction des rôles et responsabilités.

C'est ainsi notamment que sur la question des dispositions sanitaires, **masques et tests**, ou encore **guides pratiques ou fiches métiers**, nous avons toujours considéré que les prescriptions précises, souvent manquantes au demeurant, devait relever de la responsabilité – et donc les engager – des pouvoirs publics.

J'ai beaucoup œuvré, et je crois qu'on peut se féliciter du résultat, pour éviter que cette déclaration n'emporte l'adhésion des autres organisations patronales et de la CGC, qui m'avait dans un premier temps dit vouloir y adhérer.

Laurent Berger était tellement dépité qu'en effet ce n'est même pas lui qui en a fait l'annonce mais bien le Medef, le 30 avril lors de la réunion avec le premier Ministre.

Et, cerise sur le gâteau, si je puis dire, qui éclaire la nature de cette déclaration : quand nous avons, FO, protesté contre le fait que les salariés pourraient être verbalisés à hauteur de 135€ en cas d'oubli de **l'attestation requise pour prendre les transports en commun**, ou de sortie du créneau horaire, du seul fait de retard de ces mêmes transports en commun, et demandé que cela soit annulé, la ministre du Travail a renvoyé la responsabilité aux signataires triparties de la déclaration qui prévoit cette disposition ! et c'est encore le Medef qui, embêté sur ce point, a voulu s'en exonérer indiquant qu'il avait signé essentiellement pour afficher une volonté commune de s'inscrire dans la reprise.

Comme me l'ont fait remarquer plusieurs journalistes : drôle de symbole pour un syndicat, une veille de 1^{er} mai !

C'est une des raisons qui nous a conduit à insister sur notre revendication d'ouverture de négociation sur le **télétravail**, pour opposer, à la démarche de la CFDT, la pratique contractuelle assise sur la négociation collective productrice de droits.

Je ne peux malheureusement ici évoquer tous les autres sujets sur lesquels nous sommes intervenus. Ils sont nombreux : l'AFPA, le Handicap, le Logement, les retraites, l'activité partielle, la situation au niveau européen.

Conclusion

J'en viens au terme de rapport d'actualité.

Je ne peux, bien sûr, pas ne pas évoquer une publication récente, dans un journal ayant une certaine notoriété au sein de notre organisation. Elle a fait beaucoup réagir ces derniers jours. Moi le premier - elle m'est envoyée en primeur ! Je m'en suis expliqué, fraternellement, avec le camarade concerné. Il n'y a eu aucune « avoinée ».

Je suis en désaccord, tant sur la forme, que sur le fond.



La CE – tant que nous fonctionnons normalement, dans le cadre du respect de nos statuts par les uns et les autres – est le lieu de l’appréciation, en bien ou mal, de l’action menée par le bureau confédéral.

Celle-ci étant portée, tant en interne que publiquement par le Secrétaire général, c’est plus souvent lui qui est mis en cause – et, je vous l’ai dit : je l’assume et l’assumerai en toutes circonstances.

Il se trouve qu’aujourd’hui, plusieurs d’entre vous me l’ont fait remarquer, c’est ma fête ! Mais je ne parle que de mon prénom !

Je souhaite dire un mot très court à ce sujet.

La Confédération FO a cette singularité, non seulement en France, mais par comparaison avec de très nombreux syndicats dans le monde, d’être fondée sur le principe essentiel de son indépendance politique. Que nous n’interférions pas sur la politique des partis, et fassions en sorte d’empêcher toute ingérence en notre sein de leur part, ne signifie pas que la Confédération soit apolitique au sens général du terme.

Pas plus que nos adhérents et militants doivent être eunuques politiquement.

Et, je vais vous dire, l’une de nos difficultés, qui est le reflet d’une difficulté plus grande au sein de notre république, est que trop de nos militants parce que trop des citoyens, ne sont plus engagés politiquement au sein des partis traditionnels et historiques de notre république, qui portent une lourde responsabilité à cet égard : celle de s’être coupés du peuple, de la classe ouvrière, de ses aspirations et de sa diversité de pensée.

Il nous est, de ce fait, plus difficile de ne pas risquer le déséquilibre pour ce qui nous concerne, et, pire, plus largement la défection de l’adhésion à la démocratie et à la République, celle que Jaurès ne séparait pas de l’idée de justice sociale.

Prenons-y donc garde. Prenons garde à ce que cette situation ne conduise pas la Confédération sur un autre terrain que syndical, libre, déterminé et indépendant. Gardons toujours en tête le préambule de nos statuts et sa référence à la Charte d’Amiens.

La Confédération remplit, sans aucun doute, aujourd’hui particulièrement comme à d’autres moments de notre histoire, un rôle essentiel, non seulement sur le plan social, mais sur les plans démocratique et républicain.

Dans cet esprit, concentrons-nous sur le développement de notre présence, de nos implantations et de nos adhésions.

Je vous passe la parole et vous invite à un débat franc, centré sur la situation d’actualité, sans détour, mais fraternel.

Yves Veyrier
Secrétaire général
Confédération générale du travail Force Ouvrière